

FICHE REPÈRE EN VERSION SIMPLIFIÉE : MON INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Une liste électorale, qu'est-ce que c'est ?

C'est une liste qui comporte les noms des personnes qui ont le droit de voter. Lorsque je suis inscrit(e) sur une liste électorale, je suis un **électeur** ou une **électrice**.

Qui peut s'inscrire sur une liste électorale ?

Je peux m'inscrire sur une liste électorale :

- Si je suis de **nationalité française**
- Si J'ai **18 ans ou plus**.

Si je n'ai pas encore 18 ans, je serai automatiquement inscrit sur les listes électorales le jour de ma majorité.

- Si j'ai le **droit de vote**
 - Et si je suis sous curatelle ? J'ai le droit de voter
 - Et si je suis sous tutelle ? J'ai le droit de voter.

Je peux demander des informations à mon tuteur pour en savoir plus.

Quand puis-je m'inscrire ?

Je peux m'inscrire **toute l'année**.

Mais pour pouvoir participer à une élection il y a un **délai** à respecter. Par exemple, pour participer aux élections municipales du 15 mars 2020, je dois faire mes démarches avant le 7 février 2020.

Comment s'inscrire ?

Je peux faire ma **demande d'inscription** :

- en ligne : pour cela je me connecte sur le site <https://www.service-public.fr/>
- en me rendant dans la mairie du lieu où j'habite
- par courrier en envoyant mon dossier d'inscription à ma mairie

Que faut-il faire pour s'inscrire ?

Il faut remplir un **formulaire** et fournir la photocopie de **documents**.

Je peux obtenir ce formulaire en ligne en cliquant sur ce lien :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12669.do

Je peux également le retirer dans ma mairie.

- **Comment remplir le formulaire ?**

Je dois écrire, dans les zones indiquées, des informations sur mon identité.
Par exemple mon nom, mon prénom, mon adresse et mes coordonnées.

- **Les documents que je dois fournir :**

- Un justificatif d'identité : **ma carte d'identité ou mon passeport**
- Un **justificatif de domicile** : un document qui permet de prouver que j'habite à l'adresse que j'indique. Par exemple une facture de téléphone ou d'électricité

Après avoir envoyé les documents demandés, mon dossier sera traité par les services de ma mairie...

La carte d'électeur

Lorsque les démarches sont terminées, je reçois un document à mon domicile qui montre que je suis bien inscrit(e) sur une liste électorale. Ce document s'appelle une **carte d'électeur**. Je dois apporter ce document le jour du vote.